2019_07_04_CNAS_plenier_compte-rendu 3
2019_07_04_CNAS_plenier_liminaire 7
2019_06_13_CNAS-CTM_GT_avenir_liminaire 11
2019_03_29_CNAS_plenier_compte-rendu 13
2019_03_29_CNAS_liminaire 17
2019_03_29_CNAS_plenier_budget_AS_2019 19
2019_03_29_CNAS_plenier_repart°_2019_credits_actions_locales 29
2019_03_29_CNAS_plenier_seuils_prets_logement 31
2019_03_29_CNAS_plenier_impact_loi_ELAN_sur_reservations 33

CNAS du 4 juillet 2019

Compte Rendu

Juillet 2019

Ordre du jour :

- approbation du procès-verbal du CNAS du 29 mars 2019 ;

- Points d'information :

- suite des audits ;
- enquête 2019 sur les attentes des agents ;
- fonds d'innovation locale.

- rapport d'activité 2018 de l'action sociale ;

- point sur l'outremer ;

- point d'éxécution du budget au 30 juin 2019 ;

- questions diverses.

Le Conseil National d'Action Sociale (CNAS) s'est tenu le 4 juillet 2019 dans un contexte de grande inquiétude sur l'avenir de celle-ci. Les déstructurations des services, l'implosion des implantations, la baisse des effectifs, hypothèquent lourdement les travaux des instances. Tel était le contenu de la déclaration liminaire commune (voir-ci contre) de l'ensemble des fédérations à l'ouverture de ce CNAS, présidé dans sa première partie par la Secrétaire Générale Isabelle Braun-Lemaire puis par Brice Cantin.

Point sur les audits

Plusieurs audits ont été remis dernièrement concernant la gouvernance des opérateurs (AGRAF ET EPAF ALPAF).

Gouvernance

Deux scenarii émergent – un avec la fusion des opérateurs et un en maintenant le statu -quo. Les groupes de travail du 3e trimestre travailleront sur ce point.

Pour le Secrétariat Général l'émiettement des acteurs induit un taux de couverture insuffisant et il souhaite utiliser la possibilité de regrouper les 3 opérateurs, contrairement à la position de l'ensemble des fédérations qui revendiquent un renforcement de chacun des trois opérateurs.

Le Secrétariat Général étudiera les deux scenarii dans l'été avec l'appui de l'Inspection Générale des Finances et d'un cabinet d'expertise (Eurogroup Consulting) en incluant dans la fusion les trois opérateurs et quatre associations (sauf la Masse des Douanes et l'Oeuvre des Orphelins des Douanes). Cela sera abordé à la rentrée lors du groupe de travail prévu le 1er octobre.

EPAF

Pour le secrétariat Général l'aspect comptable reste le seul élément à prendre en compte. Il ne retiendra que le scénario au meilleur coût quitte à se débarrasser des « bijoux de famille » (RÉSIDENCES EPAF).

AGRAF

Quant à la restauration le Secrétariat Général campe sur sa volonté d'expérimenter la tarification au plat (avec pour «seul avantage» pour les agent.e.s la possibilité de payer 2 plats plus chers qu'un plateau complet !!!). Sa seule justification : « *C'est ce qui est pratiqué ailleurs* ».

Solidaires Finances reste totalement opposée à cette proposition qui n'a rien de sociale (2 tranches au lieu de 7).

Enquête sur les besoins des agent.e.s et leurs attentes.

19 715 agent.e.s soit 12 % des actifs selon le Secrétariat Général ont répondu au questionnaire actuellement en cours de traitement.

Nous avons dénoncé le manque de transparence, la qualité, l'orientation des questions posées et l'absence de concertation avec les fédérations pour l'élaboration du questionnaire contrairement à celui de 2017. Nous serons vigilants sur l'interprétation des réponses au questionnaire.

A cela, la Secrétaire Générale a « admis » que c'était « *une occasion ratée et que l'on ferait mieux la prochaine fois* ».

Nous avons dénoncé la difficulté de déploiement de ce questionnaire surtout à destination des retraité.e.s. Cela a été l'occasion d'exiger du Secrétariat Général qu'une réflexion soit menée par le réseau de l'action sociale afin d'améliorer le taux de pénétration envers les retraité.e.s. La rédaction d'un kit de départ en retraite a été proposée.

Dans le même sens, nous avons insisté sur la nécessité d'accorder des autorisations d'absences pour assister aux séminaires de départ à la retraite organisés par les directions.

Fonds d'innovation locale de 100 000 € pour le territoire

C'est la première fois et à titre expérimental que ce fonds destiné à financer ou cofinancer des prestations « innovantes » est mis en place. L'appel à projets a été lancé entre mai et juin 2019.

21 dossiers ont été retenus sur les 112 dossiers présentés par le comité * de sélection interne réuni le 25 juin dernier. Les expérimentations commenceront entre juillet et décembre 2019.

Nous avons insisté à l'instar de la liminaire commune sur le fait que les délais accordés avaient été trop courts pour permettre à l'ensemble des CDAS d'examiner les projets. Ce qui induit une rupture d'égalité entre les différents départements et les agent.e.s. Encore une fois le Secrétariat Général a dû reconnaître des failles dans l'organisation et la diffusion de ce projet.

Pour autant, pour l'administration ces initiatives sont appelées à se généraliser et constituent un levier supplémentaire pour diversifier les offres de l'action sociale locale.

A nous de rester vigilant.e.s notamment lors du bilan d'étape qui sera dressé à la fin de l'année 2019 pour que cela ne vienne pas se substituer aux actions décidées localement par les CDAS (sorties familiales, retraités etc...).

* (Le comité est composé de SRH3A , de la responsable de la mission «innovation» du Secrétariat Général, de la cheffe de bureau de l'action sociale des ministères des affaires sociales et du chef de bureau du ministère de la transition écologique et solidaire).

Rapport d'activité 2018

Mais où sont donc passés les 4,9 millions d'euros « volés » sur la subvention ALPAF ?

Telle fut notre question essentielle et incessante mais restée sans réponse satisfaisante.

Pour seule réponse un tour de passe/passe dans les lignes budgétaires est censé nous rassurer sur la destination de cette somme qui aurait été incorporée dans le budget global de l'action sociale.

Nous avons de nouveau dénoncé ce hold-up en précisant que cette somme aurait pu servir à de nouveaux programmes de réservation et à transformer l'offre de prêt étudiant en aide .

Sur ce dernier point, à noter une évolution puisque le Secrétariat Général a demandé à ALPAF de l'expertiser.

Solidaires Finances demande à nouveau, officiellement, qu'EPAF organise des colonies pour la Toussaint. En effet, nous constatons que certaines délégations proposent ce type de prestation sur leur CAL. Ce qui signifie bien qu'il y a un besoin. Mais toutes les délégations n'ont pas l'opportunité de le mettre en place au regard des coûts engendrés. L'organisation par EPAF de ce type de séjour - qui rentre dans ses attributions- permettrait une offre valable pour l'ensemble du territoire à destination de tou.te.s les agent.e.s.

Le Secrétariat Général préconise plutôt une régionalisation de cette offre et le DGS d'EPAF y est également favorable.

Pour **Solidaires Finances** il est hors de question que les CAL soient contraints de financer ce type d'action, l'ensemble des agent.e.s. doit pouvoir bénéficier de ce dispositif.

L'organisation du réseau des délégations d'action sociale sera abordé lors du groupe de travail de septembre. Les échos issus du dernier séminaire des délégué.e.s font état d'une possible régionalisation de certaines délégations (départements les moins pourvus en effectifs). Nous avons insisté sur l'importance d'un réseau départemental au plus près des personnels. Nous restons également attentifs aux effectifs des délégations. Chaque diminution hypothèque leur pérennité.

Le Secrétariat Général a par ailleurs bien confirmé que l'équipement dans les départements concernés par la création des coins repas pour les douaniers affectés au Brexit sera financé hors crédits CAL.

Collectivités d'outre-mer

Solidaires Finances continue de dénoncé la distorsion existante entre les prestations proposées et la réalité sur le terrain (prêts sinistre suite à IRMA, CESU et carte Appétiz non adaptés par exemple, problèmes de prise en compte aléatoire de la surrémunération,...).

Nous avons également soutenu la demande de création d'un RIA en Polynésie. Pour **Solidaires Finances**, le Secrétariat Général doit s'impliquer fortement dans ce projet auprès de la DGAFP.

Nous avons réaffirmé l'impératif pour les enfants des agent.e.s de pouvoir bénéficier de prestations analogues à celles proposées en métropole.

Mayotte

La situation de Mayotte a été évoquée, concernant notamment les difficulté de logement* et de la sécurité des personnels identifiés comme agent.e.s du service public.

Nous avons rappelé que la sécurité des agent.e.s est du ressort de l'État employeur en l'occurence les MEFS et que ceux-ci doivent prendre toutes les mesures nécessaires.

Par ailleurs, un point d'attention a été soulevé sur la charge de travail, particulièrement élevée, de l'assistante de service social.

*(Niveau des loyers analogue à ceux de la banlieue parisienne (lié à la concentration de la population dans l'agglomération de Mamoudzou, et aux difficultés pour accéder à la ville auquelles se rajoutent l'insécurité accrue en habitat isolé ou dispersé) qui ne favorise pas une résidence hors agglomération).

Exécution du Budget 2019 (Point d'étape)

Pour 2019, les transferts solidaires sont versés à hauteur de 4 Millions. La convention de référencement de la MGEFI prévoit une possibilité maximale d'augmentation annuelle des cotisations de 2 %.

Pour faire face à l'obligation du « Reste à charge ZERO », la MGEFI estime devoir augmenter les cotisations de 3,5 %. Pour ce faire la mutuelledoit obtenir l'accord du Secrétariat Général sous peine de déréférencement.

Solidaires Finances a revendiqué l'abondement des transferts solidaires pour compenser cette charge supplémentaire de la MGEFI, plutôt que ce soient les adhérent.e.s MGEFI qui le financent par leurs cotisations. Pour mémoire, à l'origine du référencement (2007), il avait été envisagé un plafond de transfert de 19 Millions.

Questions diverses

Traitement des vœux émis par les CDAS :

Le Secrétariat Général a « redécouvert » leur existence !!! et la procédure qui les accompagnent… Devant l'insistance des fédérations (et le rappel des règlements intérieurs), l'examen de ces vœux ainsi que les réponses du Secrétariat Général seront inscrits à l'ordre du jour du CNAS de décembre.

Restauration Clermont-Ferrand :

Les fédérations ont alerté le Secrétariat Général sur la situation du Restaurant Financier de Berthelot, pour lequel des travaux d'une durée de 6 mois sont programmés.
La Direction locale de la DGFiP veut se saisir de « l'opportunité» des travaux pour passer définitivement d'une fabrication sur place des repas à une liaison froide avec l'ARENFIP. Une pétition intersyndicale des agent.e.s du site a été remise en séance contre ce projet.

Le représentant de la DGFIP assure qu'à cette date rien n'est encore décidé et qu'il allait rencontrer la présidente de l'association. Nous avons exigé que toutes les précisions concourant à la prise de décision soient apportées par écrit par la DGFIP.

Logement :

Solidaires Finances demande que soit anticipée l'arrivée des nouveaux agent.e.s, toutes directions confondues, tout au long de l'année. En effet, nous déplorons que de trop nombreux agent.e.s, notamment en catégorie C, - qui sont nommé.e.s en dernier -, ne se voient proposer aucun logement.

Pour **Solidaires Finances**, l'administration a une obligation à loger les cadres C en 1ère affectation, ainsi que les ultra-marins affectés en métropole souvent les plus fragiles économiquement.

... à suivre

Formation des membres des CDAS :

Une formation a été élaborée par le Secrétariat Général. Pour **Solidaires Finances** celle-ci doit être dispensée en présentiel, ce qui est confirmé par l'administration. Un outil a été fourni aux délégué.e.s qui doivent animer ces formations.

Titres restaurant :

Solidaires Finances revendique que les titres restaurants soit mis à disposition pour les agent.e.s en récupération d'horaires variables, dès lors qu'il s'agit de temps de travail différé.
Le Secrétariat Général va étudier la question. Concernant les absences syndicales, le Secrétariat Général a confirmé que le temps syndical est bien du temps de travail et ouvre donc droit aux titres restaurant pour celles et ceux qui en bénéficient. Il s'est engagé à faire un rappel aux directions sur ce point.

Dommages collatéraux de la géographie défigurée à la DGFIP :

Nous avons interpellé l'administration sur les conséquences de la possible nouvelle concentration d'agent.e.s sur des sites où le restaurant financier a été fermé ces dernières années (exemple de Bayeux), mais également de la baisse de fréquentation de certaines structures liée au déménagement de certaines implantations ...

Affaire à suivre...

Dates et Thémes des prochaines réunions

18 septembre : Groupe de Travail : Organisation des réseaux de l'Action Sociale
1er octobre : Groupe de Travail : Gouvernance de l'Action Sociale
5 novembre : Comité de suivi Protection Sociale Complémentaire
3 décembre : Groupe de Travail CNAS - Restauration et aide à la parentalité
19 décembre : CNAS

Pour Solidaires Finances à l'heure où les réformes de toute nature et les suppressions d'emplois génèrent des demandes et des besoins considérables ce n'est pas le moment de casser, de brader, d' enterrer l'action sociale au ministère, bien au contraire...

L'investissement des agent.e.s des Finances mérite davantage de considération que le bradage de leur bien collectif !

Nous saurons le défendre !

l'Action sociale n'est pas un luxe c'est une nécessité !

Les représentant.e.s Solidaires Finances à ce CNAS

Benoîte MAHIEU
Ludovic PIOTON
Anne BOUTET
Patricia BERNAUD
Jean-Etienne CORALLINI
Eliane LECONTE
Patrick DUHEM
Baptiste ALAGUILLAUME

Solidaires Finances, BOITE 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 -
www.solidairesfinances.fr - solidairesfinances@solidairesfinances.fr

CNAS
4 juillet

Déclaration liminaire commune

Depuis deux ans, sous le poids des restructurations, la forteresse Bercy vacille et ne sera bientôt plus qu'une ruine.
Mais Bercy ce n'est pas qu'une forteresse, ce sont avant tout ses agents, ses 142 000 femmes et hommes qui y travaillent, avec une conscience professionnelle exemplaire et une abnégation totale, exerçant des missions citoyennes qui sont le fondement de la République et de la Démocratie.
Ce sont aussi ses 163 000 pensionnés qui ont par le passé œuvré dans ce sens.

La machine à broyer les agents est en marche accélérée :

- suppressions massives d'emplois ;
- droits des agent.e.s bafoué.e.s avec la suppression des CAP;
- droits syndicaux remis en cause ;
- mise en place de la loi sur la transformation de la fonction publique sans véritable discussion et malgré l'opposition unanime de toutes les organisations syndicales ;
- nouvelle réforme des retraites ;
- mise en place de la « géographie revisitée » à la DGFIP qui est un leurre total et qui va entraîner la disparition de quasiment toutes les trésoreries et des services publics de proximité ;
- disparition de missions, externalisation, privatisation, mise en place d'agences de toute nature ...

Telle est à cet instant l'image de nos ministères économiques et financiers, laissant mal augurer de ce qui en restera. Oui, nos agents sont en souffrance extrême, ils font face à un plan de licenciement jamais atteint en France. L'angoisse les accompagne tous les jours, déstabilisant leur vie et leurs familles.
Dans ce tsunami, l'action sociale des MEFs est menacée.
Et pourtant, c'est bien cette même action sociale qui devrait les aider à faire face à ces situations de mal être très bien illustrées par les résultats de l'observatoire interne.

S'agissant des délégations départementales d'action sociale : Nous attendons vos explications ! En effet, au sortir du séminaire des délégués, nous avons rencontré des délégués abattus à qui le secrétariat général venait d'apprendre que les « petites délégations » seraient mutualisées. Disons le, en clair, l'intention du Secrétariat général est bel et bien la régionalisation de l'action sociale à très brève échéance.
Nous, organisations syndicales, tenons à vous rappeler que nous sommes très attachés à l'action sociale de proximité qui passe obligatoirement par une organisation départementale. Les délégué(e)s doivent être en particulier un relais des opérateurs d'action sociale pour les agents . Si les délégués d'action sociale ont perdu des prérogatives, le Secrétariat Général en porte la totale responsabilité. Il a voulu faire d'eux de simples comptables des deniers de l'action sociale, sans approche des vacances-loisirs, des problématiques liées au logement etc...avec la volonté d'ôter tout lien humain. .../...

Juillet 2019

Le Secrétariat Général semble dire à mots couverts que les délégations ont peu de travail, justifiant ainsi la régionalisation et derrière çà, la disparition des CDAS dont le Secrétariat Général doit aussi penser qu'ils ne sont pas force de proposition.
Alors nous réclamons de toute urgence un vrai débat sur ce sujet au cours d'un groupe de travail d'autant qu'un audit sur les délégations d'action sociale est en cours de finalisation.
Par ailleurs, si le module de formation des CDAS a bien été adressé aux organisations syndicales en revanche il apparaît que cette formation ne sera pas dispensée par les délégués. Nous voulons vous rappeler que nous sommes opposés à toute e-formation et que le rôle du délégué dans ces formations est essentiel.

Sur les conventions d'objectifs et de moyens : Les fédérations tiennent à être associées à l'élaboration des futures conventions. Pour rappel, celles élaborées en 2016 avaient nécessité plusieurs groupes de travail. Il convient donc de fixer les dates de ces groupes de travail aujourd'hui, le dialogue social n'étant pas dans « l'ancien monde » comme le disent certains de vos collaborateurs.

Sur la protection sociale complémentaire : Dans le procès verbal du CNAS du 29 mars, il est relaté (page 33) qu'un point sur la protection sociale complémentaire serait fait au prochain CNAS. Or ce point ne figure pas à l'ordre du jour.
Les fédérations veulent aborder ce sujet d'autant que la MGEFI, référencée par le Ministère, doit faire face depuis le 1er avril au reste à charge zéro qui va monter en puissance jusqu'en 2021. C'est un coût important complémentaire pour la MGEFI, contrairement aux affirmations de la Ministre de la santé et donc pour les agent.e.s qui financent intégralement leur protection sociale complémentaire. Les fédérations ne sauraient accepter une augmentation des cotisations des agents de ce fait et revendiquent, à défaut de la prise en charge par l'employeur de 50 % des cotisations, un abondement de la subvention à la MGEFI à hauteur des transferts solidaires qui sont de l'ordre de 8 M€.

Sur les départements et les collectivités d'outre-mer : Tous ces départements et collectivités, éloignés de la métropole, sont confrontés à des difficultés spécifiques.
Lors de ce CNAS, vous nous présenterez un bilan qui nous semble très succinct, qui de plus n'aborde pas la situation de St Martin et St Barthélémy. Pour nos fédérations, il est impératif que chaque agent, où qu'il travaille et vive, puisse bénéficier des mêmes prestations d'action sociale.
Même si l'action sociale a été étendue aux collectivités d'outre-mer, le but est loin d'être atteint. C'est pourquoi nous réclamons que le sujet soit abordé dans un groupe de travail au 2ème semestre.

Sur le fonds d'innovation locale : Force est de constater que les CDAS ont disposé de très peu de temps pour travailler sur des projets innovants.
Nous voulons avoir la liste des départements ayant déposé des projets, la liste des projets proposés, les critères dé sélection retenus par le secrétariat général et la liste des délégations avec les projets retenus

Sur les coins repas : la mise en place du BREXIT amène le recrutement de douaniers sur toute la façade maritime de la Manche et de la Mer du nord et dès lors la création de coins repas, à défaut de structures de restauration. Nous demandons que les dépenses induites par ces coins repas soient prises en charge par le Secrétariat Général et non par les crédits d'action locale des CDAS concernés.

Sur l'aide à la parentalité : Les MEFs réservent des places de crèche à raison de 517 berceaux pour les 11 400 enfants de 0/3 ans ce qui représente un taux ridiculement bas de 4,8 %. C'est pourquoi nos fédérations revendiquent une forte augmentation de berceaux et une transparence sur les attributions. Elles réclament également une diversification dans les offres de garde.

Sur le logement : Qu'en est-il de la loi ELAN et de son application quant aux logements des MEFs?

Sur la communication et le dialogue social : les organisations syndicales déplorent une fois de plus la non-communication par le Secrétariat Général des notes ou fiches afférentes à tous les pans de l'action sociale ministérielle. Citons par exemple la nouvelle fiche sur le titre restaurant mise en place par le Secrétariat Général sans concertation des organisations syndicales. C'est pourquoi nous exigeons la communication aux fédérations de toute fiche, note, rapport etc., dans le cadre d'un dialogue social de qualité.

.../...

.../...

Sur les opérateurs d'action sociale : Les fédérations ne sont pas opposées à des changements à condition que lesdits changements représentent une amélioration pour les agents des MEFs mais également pour les personnels travaillant au sein des structures d'action sociale ou des opérateurs.
Vous envisagez par exemple de fusionner les 3 grands opérateurs que sont EPAF, ALPAF, AGRAF.
Nous rappelons qu'ALPAF, AGRAF, EPAF ont des activités très distinctes indépendantes les unes des autres. Ils ont des personnels avec des activités sans point commun : un centre de vacances EPAF n'est pas un restaurant AGRAF. Dans ces conditions, vouloir les fusionner est un acte contre nature auquel nous nous opposons.
S'agissant de la restauration et plus particulièrement d'AGRAF, qui pratique des tarifs sociaux avec une grille tarifaire intéressante, les fédérations tiennent à vous rappeler qu'elles sont unanimement opposées à une tarification au plat, pour AGRAF comme dans les autres structures .
Enfin, s'agissant des résidences EPAF, les fédérations au CNAS sont, favorables à un 5ème scénario que nous vous précisons:
EPAF doit continuer à disposer de son patrimoine actuel et il appartient à l'État propriétaire de procéder, sur une période de 5 à 10 ans, à la rénovation et à la restructuration des bâtiments, tel que chiffré dans le rapport d'audit « protourisme ». EPAF, qui a un savoir faire et des compétences indéniables, pourra ainsi proposer une offre en adéquation avec la demande. Les résidences d'EPAF n'ont pas été entretenues depuis des années par l'État, comme d'autres bâtiments d'ailleurs.
Il est temps que l'État remplisse ses obligations afin d'offrir aux agents des MEFs et à leurs familles une véritable offre sociale de vacances.

Pour les fédérations l'action sociale doit être accessible à tous, actifs et retraités, que ce soit en province, dans les territoires et collectivités d'outre-mer ou à Paris.
Chacune et chacun doit pouvoir bénéficier des mêmes prestations d'action sociale, culturelles, sportives et de loisirs.
L'article 9 de la loi du 13 juillet 1983, doit s'appliquer à tous les opérateurs ou associations des MEFs, les représentants des personnels devant être présents dans toutes ces structures.

Déclaration liminaire commune des fédérations à l'ouverture du CNAS du 4 juillet 2019

GT CNAS/CTM
13 juin

Propos Liminaire

Action sociale : Quel avenir ?

Il nous paraît impératif de rappeler l'histoire de notre action sociale aux ministères économiques et financiers.

Nous fêtons les 30 ans de Bercy cette année.

Pour nous, organisations syndicales, il y a 30 ans Bercy a été marqué par un conflit d'ampleur long et difficile au ministère des Finances de l'époque. Conflit qui a mobilisé plus de 100 000 agent.e.s et qui a eu pour issue, en particulier, le début d'une véritable action sociale au ministère. Nous en sommes fiers.

EPAF a vu le jour en 1956, avec l'organisation :

- de colonies de vacances qui ont très rapidement connu un franc succès,
- l'organisation de séjours pour les familles dont le caractère social n'était certes pas évident à l'époque mais qui se sont bien démocratisés depuis 1989.

N'oublions pas qu'EPAF permet à 11 000 enfants de partir en colonies de vacances et à 33 000 bénéficiaires d'accéder à des séjours familiaux. Cette association joue donc un rôle social évident. EPAF fait vivre 270 salarié.e.s qui ont donc un emploi et ne pointent donc pas au chômage. Sans omettre qu'EPAF est également un acteur économique important en réalisant plus de 19 M€ d'achats de prestations et d'acheminement et 5,2M€ d'achats de denrées, entretien, équipements fluides, etc. Nous tenions à le rappeler. Comme nous tenons à souligner que nous sommes régulièrement intervenus pour que le ministère rénove et investisse dans les structures existantes du parc domanial des résidences de vacances.

ALPAF quant à elle a été créée en 1954, année où l'abbé Pierre lançait son appel, tout un symbole ! Et c'est à partir de 1989 et à l'issue du conflit qu' ALPAF a pris un nouvel élan et s'est lancé suite aux décisions ministérielles dans une politique active de réservations de logement et d'aides et de prêts, politique qui donne satisfaction aux agents bénéficiaires de ces prestations.

Enfin AGRAF gère depuis 1983 la restauration collective dans 30 implantations à Paris et proche banlieue pour la satisfaction de nombreux rationnaires avec 2,2 M de repas servis et avec une approche environnementale exemplaire. **Solidaires Finances** depuis 20 ans revendique une AGRAF pour toutes et tous sur tout le territoire !

Si l'action sociale a obtenu les moyens financiers et en personnels nécessaires afin de répondre aux besoins sociaux des agents, ce n'est plus le cas aujourd'hui, avec le gel des budgets et les réductions des effectifs dédiés dans les délégations notamment.

Nous sommes confrontés à des évolutions de la société qui forcément nous interrogent. Les habitudes de vie changent, les habitudes alimentaires sont modifiées, la manière de consommer des loisirs évolue, la façon de partir en vacances -chez les plus jeunes en particulier -, le besoin de confort pour le logement aussi etc ...

.../....

Juin 2019

.../....

Mais pour **Solidaires Finances** ce n'est pas pour autant que nous devons enterrer l'action sociale au ministère, bien au contraire à l'heure où les réformes de toute nature et les suppressions d'emplois génèrent des demandes et des besoins considérables.

Les agents vivent plus mal qu'en 1989 : blocage des salaires depuis 10 ans, plans de qualification en berne, baisse de 15 % du pouvoir d'achat, conditions de travail détériorées, absence d'équipements collectifs (notamment péri-scolaires)… Ce ne sont pas les résultats de l'observatoire interne qui nous démentiront.

Pour nombre des agent.e.s, partir en vacances devient difficile voire impossible. 50 % d'entre eux ne partent pas, ne partent plus et beaucoup de ceux qui partent vont dans la famille ou chez des proches. La durée se réduit. Le chèque vacances n'est pas utilisé, car ils ne peuvent pas réaliser une épargne ! C'est hélas, le bilan social du Ministère.

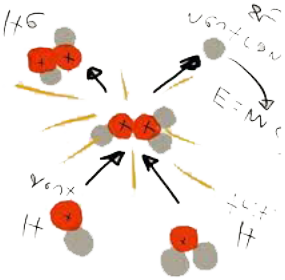

Devant cette réalité, **Solidaires Finances** considère que le budget de l'action sociale doit être intégralement préservé et que chaque secteur de l'action sociale doit être préservé, le logement comme les vacances loisirs ou la restauration. Tous ont leur utilité et répondent à des aspirations profondes.

Le secrétariat général a fait réaliser des audits qui envisagent différentes pistes dont la fusion de certaines associations et la disparition du patrimoine d'EPAF.

Nous espérons que le groupe de travail d'aujourd'hui ne soit pas le seul groupe de travail qui se tiendra sur ce sujet. Cela serait vraiment contraire aux bonnes pratiques de ce qui se voudrait un dialogue social de qualité.

L'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 prévoit que les fonctionnaires, par l'intermédiaire de leurs délégué.e.s, participent à la définition et à la gestion de l'action sociale culturelle et sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent.

C'est pourquoi nous considérons que les réformes envisagées sur l'action sociale doivent faire l'objet de discussions et de négociations avec les organisations syndicales.

Nous ne sommes pas par principe hostiles à des évolutions mais pas au détriment des agent.e.s les plus fragiles économiquement. Il est hors de question pour nous d'être les fossoyeurs de notre action sociale ministérielle.

L' investissement des agent.e.s des Finances mérite davantage de considération que le bradage de leur bien collectif ! Nous saurons le défendre !

Non ! l'Action sociale n'est pas un luxe c'est une nécessité !

Solidaires Finances, BOITE 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 -
www.solidairesfinances.fr - solidairesfinances@solidairesfinances.fr

CNAS du 29 Mars 2019

Compte Rendu

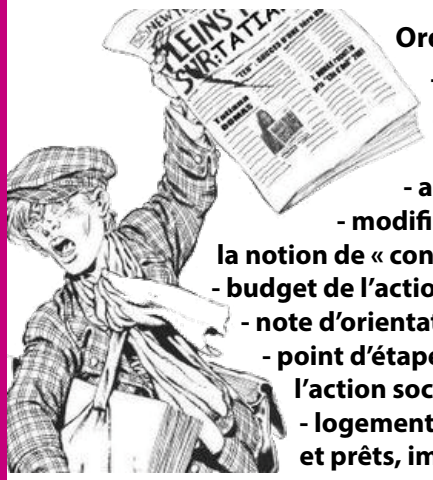

Ordre du jour :

- approbation du règlement intérieur ;

- approbation du procès-verbal de la réunion du CNAS du 10 juillet 2018 ;

- agenda de concertation pour 2019 ;

- modification de l'arrêté du 15 janvier 2002 pour insérer la notion de « conseils locaux d'action sociale » ;

- budget de l'action sociale ministérielle pour l'année 2019 ;

- note d'orientation 2019 à l'attention des présidents de CDAS ;

- point d'étape sur le plan d'action relatif aux orientations de l'action sociale ;

- logement : élargissement des conditions d'accès aux aides et prêts, impact de la loi ELAN.

Le Conseil National d'Action Sociale (CNAS) s'est tenu le 29 mars 2019 alors qu'aucune instance de l'action sociale n'avait été réunie depuis plus de 8 mois. Après lecture des déclarations liminaires (lire celle de Solidaires Finances) le Président a indiqué que le contexte général inter-directionnel et ministériel pesait sur les politiques sociales et que la reprise du dialogue social était difficile.

Pour lui, l'action sociale est importante et l'objectif est de faire de la qualité tout en répondant aux besoins. Il a promis la tenue de 3 CNAS en 2019 et de plusieurs groupes de travail ainsi qu'une amélioration dans le rédaction et la transmission des procès verbaux.

Il a également indiqué que la formation des membres des CDAS était bien prévue mais que le Secrétariat Général devait finaliser le module de formation.

Approbation du règlement intérieur

Sous réserve de l'intégration de modifications de certains articles proposées par les organisations syndicale), le règlement intérieur a été voté à l'unanimité.

Toutefois, toutes les fédérations se sont étonnées que le Règlement Intérieur (RI) type des CDAS ne leur ait pas été présenté pour discussion au CNAS alors que ce RI a déjà été présenté dans quelques CDAS et déclaré non amendable. Or, contrairement aux affirmations de certains présidents de CDAS, ces RI peuvent être amendés à condition qu'ils respectent les termes de l'arrêté de 2002, comme par exemple la tenue obligatoire de 3 CDAS par an. L'administration communiquera en ce sens auprès des président.e.s.

Approbation du PV du Cnas du 10 juillet 2018

Solidaires Finances a voté contre (voir déclaration liminaire), les autres fédérations se sont abstenues.

Agenda de concertation

Solidaires Finances a souhaité davantage de groupes de travail thématiques. Il y a notamment nécessité qu'un deuxième groupe de travail « restauration » soit programmé après celui du 18 avril, ainsi que la tenue rapide d'un autre concernant le logement afin d'y aborder les conséquences de la loi ELAN.

Solidaires Finances a regretté qu'aucun groupes de travail n'était inscrit dans l'agenda sur les conventions triennales d'objectifs et de moyens (COM) entre l'État et les associations (ALPAF, EPAF et AGRAF) alors qu'il y a urgence sur le sujet comme le démontrent les audits. Cette absence illustre t-elle la façon dont l'administration veut traiter le sujet ?... seule !

Nous avons dénoncé, les suppressions de postes qui ont lieu dans les délégations sans que les organisations syndicales n'en aient aucune visibilité.

En effet, le Secrétariat général ne délivre plus aucune information sur les suppressions de postes à l'action sociale alors qu'il connaît pertinemment les plafonds d'emplois dans tous les secteurs, et ce dès le mois de novembre. **Cette attitude est inacceptable !**

Avril 2019

A l'issue de la suspension de séance demandée par l'ensemble des délégations syndicales les Fédérations ont exigé :

- la tenue du groupe de travail restauration sur une journée complète le 18 avril ;
- la programmation d'un groupe de travail sur le logement ;
- un groupe de travail sur la protection sociale complémentaire (PSC) indépendant du comité de suivi ;
- un groupe de travail sur les conventions d'objectifs et de moyens.

Le Président, après avoir répondu « *que l'on ne peut pas multiplier les groupes de travail et que la loi ELAN peut par exemple être traitée lors de ce CNAS*» , accepte néanmoins de revoir plutôt favorablement la problématique et propose que les groupes de travail demandés soient programmés pour le second semestre 2019.

Il promet de faire le point sur la PSC lors du CNAS de juillet 2019.

A suivre…

Modification de l'arrêté de 15 janvier 2002

Cet arrêté doit être obligatoirement modifié afin de permettre la création de conseils locaux d'action sociale (CLAS) dans les collectivités d'outre mer.

Le Président indique que deux postes de délégué.e.s viennent d'être créés en Polynésie et en Nouvelle Calédonie.

Solidaires Finances fait valoir qu'un bilan de l'action sociale dans les collectivités d'outre mer devait être effectué au CNAS du 16 novembre 2018. Or, celui-ci ne s'est pas tenu c'est pourquoi nous avions demandé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du présent CNAS... mais l'administration à fait la sourde oreille ....

Solidaires Finances réclame impérativement que l'action sociale dans les départements et collectivités d'outre mer soit mise à l'ordre du jour du prochain CNAS.

Toutes les organisations syndicales se sont prononcées pour la modification de l'arrêté de 2002 en faveur des CLAS.

Budget de l'action sociale pour 2019

Le budget pour 2019 s'élève à 115 M€ avant l'application de la réserve (gel) de 5 %.

Solidaires Finances souligne que contrairement à ce que veut faire croire le secrétariat général, le budget de l'action sociale est bien en baisse et ne permet aucune action nouvelle. **ALPAF** perçoit une subvention réduite de 1 million, **EPAF** se voit attribuer une subvention réduite d'année en année alors que ses coûts augmentent (transports, alimentation, fourniture, charges sociales etc.). Concernant cette dernière nous dénonçons le fait que le secrétariat général ose lui demander d'être plus performante alors qu'elle contraint EPAF d'augmenter ses tarifs, freinant ainsi le nombre de départs en vacances et en colonies.

Solidaires Finances s'interroge sur l'utilisation des 4 900 000€ repris en 2018 sur la subvention d'ALPAF. Les explications fournies sont plus que confuses et tout à fait incompréhensibles.

Pour toute réponse, le Président indique que la levée de la réserve en cours d'année est toujours possible si le besoin s'en fait sentir... mais **Solidaires Finances** fait part de son scepticisme.

Pour EPAF, **Solidaires Finances** dénonce l'absence de discussion avec les membres de l'assemblée générale représentante des usagers concernant le nouveau schéma de transport mis en place par EPAF.

Nous considérons que ce schéma de transport est une « usine à gaz » et une véritable aberration qui va obliger les enfants à subir des temps de transports très rallongés et les parents à effectuer des centaines de Kms à des horaires décalés pour acheminer leurs enfants dans des points de regroupement considérablement réduits.

Pour le président d'EPAF : les parents n'étaient pas satisfaits du transport pour leurs enfants et EPAF a donc fait réaliser un audit qui a conduit à la mise en place de cette nouvelle cartographie. Les délégué.e.s ont été informé.e.s lors du séminaire des délégué.e.s en novembre.

Les parents seront indemnisés forfaitairement par EPAF pour les frais occasionnés pour conduire les enfants aux points de regroupements.

Pour **Solidaires Finances** ce schéma de transport n'est pas du tout satisfaisant. Dès lors que les conclusions de cet audit n'étaient pas connues, comment EPAF pouvait-elle informer les délégué.e.s lors du séminaire ? D'ailleurs,les représentant.e.s des personnels n'ont toujours pas eu connaissance des conclusions de cet audit ce qui n'est pas sans poser question sur la qualité du dialogue social pratiqué par EPAF et sur la gouvernance.

Solidaires Finances s'étonne du choix du prestataire pour réaliser l'audit : nous avons découvert avec stupeur qu'il s'agissait d'une entreprise spécialisée dans le fret et qui n'a aucune expérience dans le transport de personnes et encore moins des enfants !! sauf à considérer que.....

Certes, elle sait acheminer des colis mais jusqu'à preuve du contraire des enfants ne sont pas des colis (espérons qu'ils ne seront jamais considérés comme tels) or la proposition faite est celle d'un schéma de transport pour des colis !! EPAF n'a su que répondre et a fait preuve de confusion.

Pour **Solidaires Finances** la cartographie doit être entièrement revue et les organisations syndicales doivent y être associées.

Le dossier Restauration sera revu plus en détail lors du groupe de travail consacré à ce sujet le 18 avril prochain. Néanmoins, des précisions ont été apportées concernant deux restaurants :

- le restaurant de REUILLY (Paris) fera l'objet d'une rénovation totale et sera fermé un an pour travaux. Le montant des travaux dépasse 3 millions et sera en partie financé par les réserves financières d'AGRAF.
- Le cas du restaurant St Sulpice a été abordé car les locaux sont dans un état préoccupant et si rien n'est fait rapidement, il devra fermer.

Rien n'est arrêté mais les sommes à engager sont importantes et il y aura un cofinancement SG/DGFIP.

Solidaires Finances constate et s'interroge sur le très faible montant des investissements immobiliers pour la restauration (200 000 €) dans le budget .

La DGFIP répond qu'elle procède actuellement au recensement des projets afin d'évaluer le volume des rénovations à effectuer.

Concernant la petite enfance, il est prévu de réserver 30 places de crèches supplémentaires grâce aux renouvellements des marchés publics qui permettront de baisser les coûts. **Solidaires Finances** observe que les besoins sont tout aussi importants en province où proportionnellement le nombre de places proposé est moindre.

Un recensement des besoins s'avère nécessaire.

Pour **Solidaires Finances** 30 places supplémentaires de crèches ne résoudront pas les difficultés auxquelles sont confrontés les parents.

Sur le CESU 6/12 ans, le secrétariat général indique qu'un nouveau marché a été passé avec le groupe UP et les coupures de chèques pourront être plus petites donc plus faciles à utiliser.

Pour les mairies qui n'acceptent pas les CESU, le problème semble insoluble mais le Secrétariat Général va faire intervenir le groupe UP.

Solidaires Finances souhaite davantage de transparence sur les sommes allouées aux associations telles que ATSCAF, la coopérative, le centre sportif des finances etc. et propose que ces associations viennent rendre compte au CNAS de leur activité.

Cette proposition est retenue par le Président

Note d'orientation 2019

Les fédérations ont déploré que la note ne fait aucunement allusion à la **restauration collective** qui est pourtant un sujet essentiel de l'action sociale. Sujet qui touche au quotidien des personnels alors que les fermetures de petits restaurants se multiplient. **Solidaires Finances** demande que soit bien précisé que les délégué.e.s d'action sociale doivent s'impliquer dans la restauration collective et aider les présidents d'associations, et que l'administration leur en donne les moyens.

Pour les **actions en lien avec la MGEF**I, il y a nécessité de rappeler aux directions tant nationales que locales que des autorisations d'absence doivent être données aux agents.

Pour les **chèques cadeaux,** les frais d'envoi de 8 à 10 € sont prohibitifs, la Corse est exclue. Le Secrétariat Général n'a pas souhaité dénoncer le marché en cours d'année mais a bien identifié toutes les difficultés rencontrées.

Le prestataire Edenred a promis de réorganiser ses services mais si les mêmes difficultés sont rencontrées en 2019, il y aura rupture de contrat de la part du Secrétariat Général.

Affaires à suivre…

Plan d'action relatif aux orientations de l'action sociale

Le Secrétariat Général a indiqué que les trois axes de travail de 2018 vont permettre de discuter de propositions pour 2020 à savoir :

- l'amélioration des prestations (restauration, logement avec les modifications de conditions d'accès aux aides et prêts, le tourisme social) ;
- la gouvernance du système d'action sociale ;
- meilleure articulation national/local avec un portail internet.

Pour **Solidaires Finances** des audits sont en cours tant sur EPAF, ses résidences, que sur AGRAF et les délégations d'action sociale.

Il est urgent d'une part d'auditionner les Fédérations dans ce cadre et d'autre part de leur communiquer les rapports d'audit.

Nous avons bien compris que le Secrétariat général ne souhaite qu'un seul opérateur aux MEFs en lieu et place des 3 associations EPAF, ALPAF et AGRAF et que l'administration voudrait se débarrasser de quelques résidences mises à disposition d'EPAF.

Les audits sont bien orientés dans ce sens alors qu'en fait les difficultés rencontrées à l'action sociale ont de multiples origines extérieures à celles que les audits voudraient mettre en avant. **Solidaires Finances** sera très vigilante sur les futures orientations de l'action sociale.

Loi Elan

Le Secrétariat Général présente les conséquences de la loi ELAN (loi du 23 novembre 2018).

Le ministère consacre 10 millions par an à la réservation de logements.

La loi ELAN a pour objectif de faciliter la rotation de logements sociaux en passant à une gestion « en flux » et non plus en stock, sauf pour les logements du ministère de la défense et de la sécurité intérieure. Plusieurs questions se posent :

- Cette dérogation s'applique t-elle pour les douaniers ?
- Quelle zone géographique ?
- Quelles conséquences pour le parc ALPAF ?
- Quelle stratégie peut-on mettre en place ?

Ces interrogations ont été posées par un courrier de la secrétaire générale en date du 13 février au Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et Paysages (DHUP). Les différents interlocuteurs (ALPAF, bailleurs sociaux…) ont été reçus par la DHUP.

ALPAF précise que personne ne sait comment sera appliquée cette loi et se pose la question sur la gestion du flux. Dans l'attente des décrets d'application sur les réservations de logements, tout est bloqué car toute convention faite sur du stock est nulle.

L'impossibilité à connaître la localisation des logements comme actuellement aura pour conséquence des investissements ALPAF moindres.

Pour **Solidaires Finances**, cette loi s'avère être est un véritable recul pour les agents des Finances.

ALPAF réserve des logements parfaitement identifiés en faisant attention à leur localisation et à leur structure (F1, F2 etc..).

Avec la Loi ELAN, si une réservation auprès d'un bailleur signifie désormais avoir un logement n'importe où dans le parc du bailleur quel que soit l'endroit (en Ile de France) autant dire que le droit de réservation n'aura plus aucun sens.

Solidaires Finances a reproché au Secrétariat général de n'avoir pas anticipé sur cette loi au moment des discussions de la loi, le Secrétariat Général a attendu le vote largement dépassé de la loi pour intervenir alors que le ministère représente un grand réservataire avec 10 000 logements en Île de France.

Pour **Solidaires Finances** le Secrétariat Général témoigne pour le moins d'une certaine légèreté dans le traitement de ce dossier voire d'une indifférence coupable alors que chaque année ALPAF et la Masse des Douanes doivent loger près de 1 500 agents nouvellement recrutés.

Questions diverses

◗ Plusieurs délégations (Bouches du Rhône, Finistère, Marne, Nord, Oise, Savoie…) sont actuellement confrontées à des problèmes d'effectifs et en conséquence à des difficultés de gestion et d'animation.

Solidaires Finances dénonce l'absence de transparence sur les suppressions d'emploi à l'action sociale alors qu'un comité technique de centrale a eu lieu fin 2018 avec les plafonds d'emploi bien identifiés.

Le Président a reconnu les faits et promet d'apporter toutes informations sur ce sujet au groupe de travail du mois de juin.

◗ L'équipement des coins repas relève désormais des CAL. Faire appel à l'UGAP pour ces équipements a un coût prohibitif, par exemple un micro-ondes est 3 fois plus cher que dans le commerce. Le recours à l'UGAP est il obligatoire ?

Le secrétariat général indique que les délégué.e.s peuvent obtenir des cartes d'achat avec des fournisseurs pré-enregistrés sans passer par l'UGAP.

◗ Les fédérations ont appris en séance qu'une nouvelle fiche relative au titre restaurant remplaçant la circulaire de 1995 avait été distribuée aux délégué.e.s sans information ni transmission aux organisations syndicales.

◗ De même une fiche concernant les coins repas est en cours d'élaboration.

Solidaires Finances a réclamé la transmission de tous ces documents.

l'Action sociale n'est pas un luxe c'est une nécessité !

Les représentants Solidaires Finances à ce CNAS

Benoîte MAHIEU
Ludovic PIOTON
Anne BOUTET
Roland GIRERD
Patricia BERNAUD
Jean-Etienne CORALLINI
Eliane LECONTE
Patrick DUHEM
Anna KAWSNIAK-PERRAULT
Christine BORG
Baptiste ALAGUILLAUME

Solidaires Finances, BOITE 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 - www.solidairesfinances.fr - solidairesfinances@solidairesfinances.fr

CNAS

29 mars 2019

Liminaire

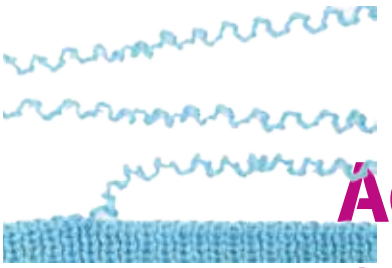

Action Sociale : en état de siège !

Le Président de la république, le Premier Ministre et le gouvernement, en accord avec le MEDEF, mettent en œuvre une politique ultralibérale qui se traduit par de violentes attaques contre l'ensemble des salariés, publics ou privés.Les agentes et agents de la Fonction Publique sont au cœur des visées régressives du pouvoir exécutif.

Le gel permanent du point d'indice depuis 2010, la mauvaise compensation de la hausse de la CSG, le rétablissement du jour de carence qui est une injustice pour tous les salariés, publics ou privés ne font qu'accroître les pertes de pouvoir d'achat des fonctionnaires reconnues dans les médias.

Le gouvernement a validé avant-hier son projet de loi de transformation de la fonction publique véritable contre réforme dévastatrice. En démantelant les organismes consultatifs de la Fonction Publique, en remettant en cause les mandats des personnels, en ayant recours massivement aux contractuels, en accentuant fortement les éléments individuels de rémunération, ce projet de loi est une charge sans précédent contre le statut Général des fonctionnaires.

Or ce statut, qui offre une équité dans les rémunérations, confère aux fonctionnaires des obligations qui garantissent la neutralité de tous les agents publics à l'égard de tous les citoyens, dans l'intérêt général.

Ce projet de loi crée un arsenal de dispositions, organise la mobilité forcée visant à accompagner des suppressions massives d'emplois, favorise l'abandon et la privatisation de nombres de missions publiques. Il est porteur de reculs très graves pour l'ensemble de la population qui accentueront encore les inégalités et la fracture sociale.

Bien entendu, ce projet de loi ne fait pas l'objet de débats dignes de ce nom avec les organisations syndicales, car la pseudo concertation sans discussion n'est pas du dialogue social. Ce projet de loi de transformation de la Fonction Publique s'inscrit dans un projet global de destruction du modèle social français.

Il veut intégrer dans les administrations un modèle capitaliste du travail avec une volonté de gestion autoritaire, partiale et inégalitaire tout en détruisant des pans entiers du service public, les bradant pour la plupart à des entreprises privées qui en tireront des bénéfices sur le dos des citoyens.

Les seuls gagnants seront les détenteurs du pouvoir économique, au détriment des citoyens. Quant aux fonctionnaires, dernier rempart d'une société de cohésion sociale, solidaire et redistributive, ils se voient sacrifiés sur l'autel du libéralisme et de la rentabilité.

Alors Solidaires Finances tient à affirmer de nouveau son attachement aux valeurs du service public, à sa neutralité, à une fonction publique qui œuvre pour l'intérêt général.

Le Ministère des Finances est le premier dans la ligne de mire du gouvernement :

- A la direction générale des douanes et droits indirects, les douaniers sont malmenés et chahutés depuis des années. Face au Brexit et au rétablissement des frontières, ils se battent pour obtenir des emplois, pour l'amélioration ou plutôt la non-détérioration de leurs conditions de travail, pour une plus juste rémunération prenant en considération leurs conditions d'emploi, pour assurer un service public de qualité.

.../...

25 mars 2018

Nous dénonçons fortement l'intervention des forces de l'ordre hier matin à Dunkerque contre les agents des douanes qui exerçaient normalement leur travail et qui ont été dispersés au nom du trouble à l'ordre public !

***- La DGCCRF est gravement menacée** par une réorganisation visant à liquider ou/ et à privatiser certaines missions, ce qui aura pour conséquence la mise en péril de la sécurité des consommateurs.*

***- La DGFIP,** qui subit des restructurations et des réformes permanentes depuis les années 1990, va vivre un plan social jamais atteint en France. Suppressions massives d'emplois de l'ordre de 30 000 dans les 3 ans à venir, suppression de missions, déménagement de services vers la province, géographie revisitée, externalisation, privatisation, recours massif aux agences privées, tel est l'avenir de cette direction et de ses agents.*

Tous les agents, déjà malmenés par un pouvoir d'achat en baisse constante, sont dans une souffrance extrême, inquiets sur leur devenir et celui de leurs familles, ayant compris que la garantie de leur emploi ne sera bientôt plus qu'un souvenir. Effectivement, à la DGFIP, 30 000 suppressions d'emplois et 16 000 départs en retraite les comptes sont très parlants.

***Remise en cause de nos missions, de nos emplois, de nos réseaux, attaques contre le statut et les droits des agents de la Fonction Publique sont devenus les leitmotiv du gouvernement quand ce ne sont pas les propos insultants de la part des ministres.** Ce mépris affiché par nos dirigeants, empreint d'une idéologie anti-fonctionnaires marquée trouve forcément écho auprès de la population .*

Comment s'étonner ensuite de l'attitude et des réactions hostiles notamment lors d'un spectacle d'arbre de Noël en décembre dernier ?

***Dans ces conditions l'Action Sociale doit être plus que jamais présente et venir en aide à tous les agents.** Elle doit jouer son rôle de cohésion sociale qu'elle a un peu perdu de vue, avec des budgets à la hauteur des besoins. Mais tel n'est pas le cas.*

Le budget qui nous est proposé pour 2019, qui plus est avec une mise en réserve de 5 % ne tiendra pas ses promesses.

***EPAF**, qui doit proposer des colonies de vacances et des vacances pour tous, dont nous disions par le passé qu'elle était un fabricant de bonheur, a perdu cette vocation : les tarifs pratiqués de moins en moins sociaux, les schémas de transports ubuesques, de plus en plus coûteux pour les familles et qui s'assimilent désormais à un parcours du combattant ne peuvent qu'ôter de la cohésion sociale et entraîner une désertion d'EPAF.*

C'est pourquoi Solidaires Finances s'inscrit dans une démarche de redynamisation d'EPAF, de tarifs sociaux pour tous, de colonies de vacances avec prise en charge intégrale du transport correctement organisé.

*Par ailleurs, **Solidaires Finances** revendique toujours la mise en place de colonies de vacances à la période de Toussaint.*

***ALPAF** qui menait jusqu'à maintenant une politique de réservation de logements intelligente se trouve, comme tous les bailleurs sociaux, empêchée de mener à bien sa mission dans l'attente de textes sur la loi ELAN qui est une loi régressive.*

*Cela étant, **Solidaires Finances** dénonce la reprise pour 4,9 M€ sur la subvention 2018 qui aurait pu être utilisée par ALPAF à d'autres fins, comme remplacer le prêt logement étudiant par une aide.*

*S'agissant de la restauration, dont nous réclamons un groupe de travail qui traite de l'ensemble du sujet et pas seulement d'un compte rendu d'audit sur l'**AGRAF.** Beaucoup reste à faire pour atténuer toute discrimination entre les agents parisiens et les autres.*

Ce budget ne permettra pas une fois de plus de faire davantage en termes de crèches et de gardes d'enfants. 510 berceaux de crèche pour 11 500 enfants de moins de 3 ans, soit un taux de pénétration de 4,7 %, c'est notoirement insuffisant. Et notre ministère prétend faire beaucoup pour l'égalité femmes / hommes ! Mais de qui se moque-t-on ?

Quant à la protection sociale complémentaire, avec un budget de 4 M€, soit une contribution mensuelle du Ministère de 2,40€ par agent, autant dire que le compte n'y est pas.

À l'heure où le gouvernement a décidé du reste à charge Zéro intégralement financé par les complémentaires Santé, allez vous faire peser cela sur les agents en détruisant encore davantage leur pouvoir d'achat ? Vous ne l'ignorez pas, les agents financent en totalité leur protection sociale complémentaire

Nous aurons l'occasion de revenir sur tous ces sujets au cours de ce CNAS, mais sachez que ce budget 2019 ne nous convient pas car, contrairement à ce que vous affirmez, il est en régression deuils des années.

Mais il nous faut revenir sur deux points :

- nous avons unanimement boycotté le CNAS du 16 novembre 2018, mais ce CNAS n'a pas été re-convoqué dans le 8 jours comme le prévoient les textes. Y aurait-il de nouveaux textes qui régissent le dialogue social dont nous n'aurions pas connaissance ?

Cette absence de convocation n'est pas une preuve d'un dialogue social de qualité à l'action sociale. Ceci aura eu pour conséquence de retarder la mise en place du CLAS en Polynésie puisque le CNAS doit impérativement émettre un avis sur l'arrêté de 2002 modifié en conséquence.

- Nous nous étonnons pour ne pas dire pire du procès verbal du CNAS du 10 juillet 2018 qui nous a été transmis et qui est soumis pour avis au CNAS.

Nous n'avons pas dû assister au même CNAS, car les réponses du président qui figurent dans ce procès verbal ont certainement été rêvées mais en tous cas pas formulées ce 10 juillet.

On comprend pourquoi ce procès verbal ait pu mettre plus de 6 mois pour nous être remis. Il n'était pas prêt pour le CNAS du 16 novembre et n'avait pas été remis à la secrétaire adjointe de séance qui ne l'a eu que le 19 mars ! Un procès verbal de 53 pages pour un président qui n'a quasiment répondu à rien, c'est très fort !

Nous nous permettons de rappeler que les procès verbaux doivent retracer en toute honnêteté les débats, questions, réponses, observations qui ont eu lieu lors de la séance, pas au-delà. Dans ces conditions, nous nous verrons obligés de voter contre ce procès verbal en l'état.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

BUDGET DE L'ACTION SOCIALE MINISTERIELLE

ANNEE 2019

L'action sociale ministérielle regroupe l'ensemble des prestations destinées à améliorer, directement ou indirectement, les conditions d'emploi, de travail et de vie des agents et de leurs familles, notamment en les aidant à faire face à diverses situations difficiles et en leur facilitant l'accès à des services collectifs. L'action sociale participe ainsi à la politique de gestion des ressources humaines du ministère. **Le présent document présente les orientations budgétaires en la matière pour l'année 2019.**

Sommaire :

I – Les points essentiels du budget 2019 2
II – Présentation par périmètre d'action.....2
III – Tableaux budgétaires détaillés.....4

SG
Secrétariat général

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail – SRH3

I – LES POINTS ESSENTIELS DU BUDGET 2019

Les moyens budgétaires dédiés à l'action sociale relèvent du programme 218 « *Conduite et pilotage des politiques économique et financière* » et sont inscrits dans le budget opérationnel de programme (BOP) du Service des ressources humaines du Secrétariat général des Ministères économiques et financiers. Les moyens budgétaires relèvent de l'action n°1 « *État-major, médiation et politiques transversales* ».

En vertu du projet de loi de finances (PLF) 2019, les politiques ministérielles d'action sociale, de santé et sécurité au travail bénéficient des moyens suivants (hors titre 2 – dépenses de personnel) : **129,08 M€ (AE et CP)**.

Au sein de cette enveloppe, les crédits (hors titre 2) dédiés à l'action sociale s'élèvent en 2019 à 112,33 M€ en AE et CP. Tous titres confondus, l'action sociale ministérielle bénéficie en 2019 de **115,58 M€ en AE et CP.**

Crédits budgétaires 2019	Total BOP SRH3		Action sociale		*Santé et sécurité au travail*	
	AE	CP	AE	CP	*AE*	*CP*
Hors titre 2	129,08	129,08	112,33	112,33	*16,75*	*16,75*
Tous titres confondus	132,33	132,33	**115,58**	**115,58**	*16,75*	*16,75*

II – PRESENTATION PAR PERIMETRE D'ACTION

1. La politique de restauration

Avec un budget de 48,85 M€, la restauration (collective et titre-restaurants) demeure une nouvelle fois le premier poste de dépenses, avec près de 40% des crédits de l'action sociale.

Le taux d'accès à la solution de restauration collective inscrit dans le projet annuel de performance (PAP) reste maintenu à un niveau significatif avec une cible dont la valeur doit être supérieure ou égale à 77% ; cet objectif confirme la priorité donnée par le Secrétariat général aux solutions de restauration collective.

En outre, les montants de l'harmonisation tarifaire seront portés à 5,21 € en Ile de France et 5,71 € hors Ile de France.

Par ailleurs, la subvention allouée à l'association AGRAF en 2019 est maintenue à son niveau actuel à 10,86 M€, à partir des hypothèses budgétaires et d'activité présentées par l'association.

Enfin, la valeur faciale du titre restaurant (revalorisée en 2015) est maintenue à 6 €.

2. La politique de vacances et de loisirs

Le tourisme social (vacances enfants et familles) mobilise à nouveau en 2019 un niveau élevé de crédits. Le versement de la subvention à l'association EPAF est reconduite à son niveau de l'année précédente, soit 24,20 M€.

3. La politique en faveur du logement

Après les opérations de rééquilibrage de trésorerie disponible opérées entre 2016 et 2018, la subvention accordée à l'association ALPAF s'élève à 18 M€.

4. La politique d'aide à la parentalité

Avec 5,75 M€ en 2019, l'aide à la parentalité bénéficie d'une hausse de moyens (+ 410.000 € par rapport au précédent PLF) en faveur des « CESU aide à la parentalité 6/12 ans », ainsi que pour la réservation de 30 nouvelles places en crèches, après d'éventuelles relocalisations des solutions d'accueil en fonction de l'évolution des besoins exprimés localement.

5. La politique de soutien aux actions locales

Comme l'année précédente, 4,8 M€ sont consacrés aux actions et priorités engagées dans le cadre des conseils départementaux d'action sociale. Cette dotation est maintenue malgré l'évolution des effectifs d'actifs à la baisse.

Il est en outre envisagé de créer dès 2019 un fonds d'innovation locale doté dans un premier temps à hauteur de 100.000 euros par an, qui permettrait d'accompagner financièrement les initiatives de proximité impulsées au niveau territorial. Ce « coup de pouce » financier viendrait en soutien des crédits d'action locale (CAL), sur la base d'un appel à projets innovants répondant aux objectifs définis au niveau national (amélioration des prestations, meilleure écoute des besoins, simplification des procédures…).

6. La politique de soutien aux activités socio-culturelles

En 2019, le niveau des subventions allouées aux associations socio-culturelles, mais également à la Coopérative du ministère, sera préservé. Rappel : les nouvelles conventions d'objectifs et de moyens des associations socio-culturelles sont en place pour cinq années depuis le 1er janvier 2017.

7. La protection complémentaire de santé et de prévoyance

Pour 2019, le montant de la participation de l'État employeur à la protection sociale complémentaire de ses personnels est provisionné à hauteur de 4 M€, soit le montant maximum convenu entre le ministère et l'organisme mutualiste référencé.

8. La politique d'aide aux personnes en difficulté

Après la revalorisation en 2016 du plafond de 2.000 à 3.000 euros, les dépenses d'aides et prêts sur cette ligne budgétaire se sont stabilisées en 2017 et 2018 autour de

3 M€. Dès lors, en 2019, 3,33 M€ sont prévus pour financer le dispositif de secours mis en œuvre par le réseau du service social.

III – TABLEAUX BUDGETAIRES DETAILLES

Tableau N°1 : Synthèse des crédits d'action sociale

Budget par nature	2016	2017	2018	2019		
Nature de dépenses (tous titres budgétaires confondus)	Exécution en CP	Exécution en CP	Prévision exécution CP	Projet de budget AE	Projet de budget CP	Part en %
Restauration	62 076 609	48 881 819	46 161 000	45 849 444	45 849 444	39,67
Vacances familles enfants	25 679 639	25 488 870	24 770 000	24 450 000	24 450 000	21,15
Dont Subventions interministérielles pour séjours enfants (Titre2)	*210 153*	*180 829*	*250 000*	*250 000*	*250 000*	
Logement	-77 930	15 206 645	14 400 000	18 300 000	18 300 000	15,83
Associations socio-culturelles	6 523 385	7 026 413	6 328 439	6 700 000	6 700 000	5,80
Aide à la parentalité	5 043 194	4 773 112	5 390 000	5 750 000	5 750 000	4,97
Actions locales	4 587 173	4 540 250	4 814 744	4 900 000	4 900 000	4,24
Dont fonds innovations locales				*100 000*	*100 000*	
Protection sociale complémentaire	1 913 147	34 553	4 011 700	4 000 000	4 000 000	3,46
Aides financières	3 364 253	3 607 743	3 300 000	3 330 000	3 330 000	2,88
Aides pécuniaires (Titre2)	*3 011 449*	*3 246 143*	*3 000 000*	*3 000 000*	*3 000 000*	
Fonctionnement du réseau	1 304 024	1 721 150	1 300 000	1 200 000	1 200 000	1,04
Travaux immobiliers	573 086	994 106	1 725 000	1 100 000	1 100 000	0,95
TOTAL tous titres	**110 986 580**	**112 274 661**	**112 200 883**	**115 579 444**	**115 579 444**	**100,00**
TOTAL hors titre 2	**107 764 978**	**108 847 689**	**108 950 883**	**112 329 444**	**112 329 444**	

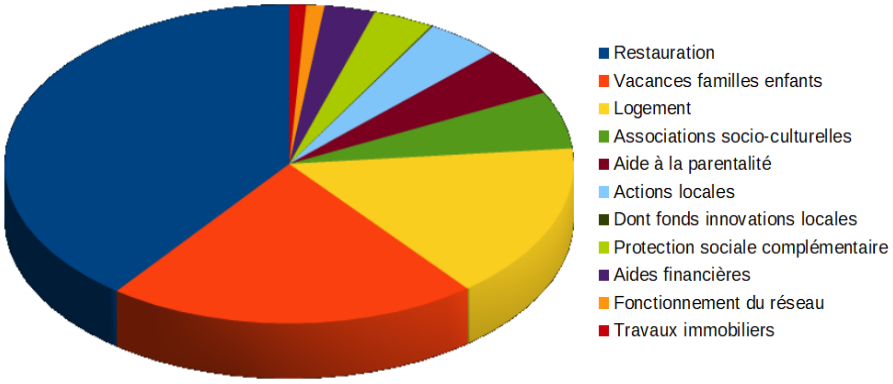

Tableau N°2: Les crédits consacrés à la restauration

Restauration	2016	2017	2018	2019	
	CP	CP	Prévisions CP	Projet de budget AE	Projet de budget CP
RESTAURATION COLLECTIVE	31 212 342	**32 835 166**	30 856 000	30 856 000	30 856 000
Subvention AGRAF	10 856 000	(1) 11 594 024	10 856 000	10 856 000	10 856 000
Subventions à la restauration déconcentrée	18 782 774	19 500 503	18 500 000	18 500 000	18 500 000
Matériels de restauration	1 573 568	1 740 639	1 500 000	1 500 000	1 500 000
TITRES-RESTAURANT	30 864 267	(2) 16 046 653	(3) 15 305 000	14 993 444	14 993 444
TOTAL GÉNÉRAL	**62 076 609**	**48 881 819**	**46 161 000**	**45 849 444**	**45 849 444**

(1) incluant un complément de subvention de 433 058 € pour remboursement du loyer du bâtiment Valmy de 2016, un complément de subvention de 431 994 € pour remboursement de travaux engagés pour aménagement des locaux de Vincennes et une reprise de trésorerie de 127 028 € pour financement des travaux du restaurant Le Club.
(2) montant de consommation tenant compte du rétablissement de crédits suite au remboursement par la DB de la quote-part agent pour **16 466 991 €**.
(3) montant de consommation tenant compte du rétablissement de crédits prévisionnel de la quote-part agent pour 16 M€ et de la rétrocession de NATIXIS de 809 K€

Tableau N°3 : Les crédits consacrés au logement

Logements, aides et prêts	2016	2017	2018	2019	
	CP	CP	Prévisions CP	Projet de budget AE	Projet de budget CP
Subvention ALPAF	0	(1) 14 945 007	14 100 000	18 000 000	18 000 000
Remboursement Ministère de l'écologie	-403 313	-109 230			
Gestion des domaniaux	325 383	370 868	300 000	300 000	300 000
TOTAL	**-77 930**	**15 206 645**	**14 400 000**	**18 300 000**	**18 300 000**

(1) incluant un complément de subvention de 475 331 € pour remboursement du loyer du bâtiment Valmy de 2016, et un complément de subvention de 469 676 € pour remboursement de travaux engagés pour aménagement des locaux de Vincennes.

Tableau N°4 : Les crédits consacrés aux vacances enfants et familles

Vacances enfants familles	2016	2017	2018	2019	
	CP	CP	Prévisions CP	Projet de budget AE	Projet de budget CP
Subventions interministérielles pour séjours enfants **(Titre2)**	210 153	180 829	250 000	250 000	250 000
Subvention EPAF	25 885 600	(1) 25 308 041	24 200 000	24 200 000	24 200 000
Audits			320 000		
Remboursement Ministère de l'écologie	-416 114	0	0	0	0
TOTAL	**25 679 639**	**25 488 870**	**24 770 000**	**24 450 000**	**24 450 000**

(1) incluant un complément de subvention de 1 020 041 € pour remboursement du loyer du bâtiment Valmy de 2016, et un complément de subvention de 88 000 € pour remboursement du déménagement du bâtiment Valmy au bâtiment Vincennes.

Tableau N°5 : **Les crédits consacrés à la protection sociale et complémentaire**

Protection sociale complémentaire	2016	2017	2018	2019
	CP	CP	Prévisions CP	Projet de budget (AE/CP)
Participation état employeur	1 900 000	0	4 000 000	4 000 000
Actuaire	13 147	34 553	11 700	
TOTAL	**1 913 147**	**34 553**	**4 011 700**	**4 000 000**

Tableau N°6 : **Les crédits consacrés à l'aide à la parentalité**

Aide à la parentalité	2016	2017	2018	2019
	CP	CP	Prévisions CP	Projet de budget (AE/CP)
Garde d'enfants (CESU)	1 513 701	1 750 558	1 750 000	1 800 000
Réservations de places en crèches	3 529 493	3 022 554	3 640 000	3 950 000
TOTAL	**5 043 194**	**4 773 112**	**5 390 000**	**5 750 000**

Tableau N°7 : **Les crédits d'actions locales**

Actions locales	2016	2017	2018	2019
	CP	CP	Prévisions CP	Projet de budget (AE/CP)
CAL 2019	4 587 173	4 540 250	4 814 744	4 800 000
Fonds innovations locales				100 000
Total	**4 587 173**	**4 540 250**	**4 814 744**	**4 900 000**

Tableau N°8 : **Les crédits consacrés au dispositif d'aide financière**

Aides financières (service social)	2016	2017	2018	2019
	CP	CP	Prévisions CP	Projet de budget (AE/CP)
Aides pécuniaires **(Titre2)**	3 011 449	3 246 143	3 000 000	3 000 000
Prêts sociaux	352 804	361 600	300 000	330 000
TOTAL	**3 364 253**	**3 607 743**	**3 300 000**	**3 330 000**

Tableau N°9 : Les crédits consacrés aux associations socio-culturelles

Associations socio culturelles	2016	2017	2018	2019
	CP	CP	Prévisions CP	Projet de budget (AE/CP)
A.T.S.C.A.F.	3 250 056	3 668 143	2 940 257	3 400 000
Dont subvention de fonctionnement	*769 378*	*769 378*	*769 378*	*769 378*
Dont masse salariale des personnels du Secrétariat Général	*2 480 678*	*(4) 2 898 765*	*2 170 879*	*2 630 622*
C.S.M.F.	571 523	543 694	580 097	580 000
Dont subvention de fonctionnement	*(1) 191 222*	*199 502*	*247 502*	*247 502*
Dont masse salariale des personnels du Secrétariat Général	*380 301*	*344 192*	*332 595*	*332 498*
A.P.A.H.F.	23 000	23 000	23 000	23 000
PLACE DES ARTS	1 202 865	1 192 414	1 185 925	1 170 000
Dont subvention de fonctionnement	*(2) 9 446*	*(3) 7 646*	*(2) 9 446*	*4 646*
Dont masse salariale des personnels du Secrétariat Général	*1 193 419*	*1 184 768*	*1 176 479*	*1 165 354*
COOPERATIVE Masse salariale	1 475 941	1 599 162	1 599 160	1 527 000
TOTAL	**6 523 385**	**7 026 413**	**6 328 439**	**6 700 000**
Dont masse salariale des personnels du Secrétariat Général	**5 530 339**	**6 026 887**	**5 279 113**	**5 655 474**

(1) dont 19 320 € pour financement prestataire extérieur (professeur de sport)

(2) dont 4 800 € pour financement frais de justice

(3) dont 3 000 € pour financement frais de justice

(4) en attente d'un rétablissement de crédits pour remboursement de masse salariale par d'autres directions pour 364 k€ non intégré en fin de gestion 2017 (compensé en 2018)

Tableau N°10 : **Les crédits consacrés au fonctionnement du réseau**

Fonctionnement du réseau	2016	2017	2018	2019
	CP	CP	Prévisions CP	Projet de budget (AE/CP)
Fonctionnement (titre 3)	1 304 024	(1) 1 656 830	(1) 1 250 000	(1) 1 100 000
Investissement (titre 5)		64 320	50 000	100 000
TOTAL	**1 304 024**	**1 721 150**	**1 300 000**	**1 200 000**
(1) dont 150 000 € à partir de 2017 de dépenses de CESF (conseiller en économie sociale et familiale)				

Tableau N°11 : **Les crédits consacrés aux travaux immobiliers**

Répartition constructions et rénovations immobilières par nature	2016	2017	2018	2019	
	CP	CP	Prévisions CP	Projet de Budget	
				AE	CP
Restaurants	7 916	73 083	405 000	200 000	200 000
Centres de vacances	565 170	848 159	1 200 000	800 000	800 000
Délégations / Crèches		72 864	120 000	100 000	100 000
TOTAL	**573 086**	**994 106**	**1 725 000**	**1 100 000**	**1 100 000**

Tableau N°12 : **Les crédits d'action sociale consacrés par les directions à leurs propres agents (hors budget SG/SRH3 et tous titres confondus).**

DIRECTIONS CONCERNÉES	2016	2017	2018 Prévisions	Projet de budget 2019
S . G	**1 847 856**	**2 022 075**	**2 116 000**	**2 200 000**
Dont aides personnalisées enfants et adultes handicapés(T2)	431 356	451 375	440 000	500 000
Dont dépenses CRIPH (HT2)	1 416 500	1 570 700	1 676 000	1 700 000
D. G. F . I . P	**9 973 382**	**9 843 426**	**9 480 748**	**9 463 036**
D. G. D. D. I.	**10 089 089**	**9 915 585**	**9 670 292**	**9 700 000**
I. N. S. E. E.	**649 093**	**619 138**	**514 441**	**496 000**
D. G. Trésor	**5 444**	**5 787**	**4 155**	**5 353**
D. G. C. C. R. F.	**31 775**	**29 617**	**21 140**	**22 000**
TOTAL	**22 596 639**	**22 435 628**	**21 806 776**	**21 886 389**

Tableau N°13 : **Répartition des crédits 2019 par titres budgétaires.**

TITRES	Projet de budget 2019	
	AE	CP
Titre 3 – Fonctionnement	110,20	110,20
Titre 5 – Investissement	1,80	1,80
Titre 7 – Opérations financières	0,33	0,33
TOTAL hors titre 2	112,33	112,33
Titre 2 – Personnel	3,25	3,25
TOTAL tous titres	**115,58**	**115,58**

Crédits d'actions locales 2019

			Mise à disposition	
N°	DEPARTEMENT	CAL 2019	Dotation 95 %	Crédits mis en réserve 5 %
1	Ain	31 647	30 064	1 583
2	Aisne	28 336	26 919	1 417
3	Allier	17 150	16 292	858
4	Alpes-de-Haute-Provence	16 000	15 200	800
5	Hautes-Alpes	16 000	15 200	800
6	Alpes-Maritimes	74 541	70 814	3 727
7	Ardèche	18 450	17 528	922
8	Ardennes	16 366	15 548	818
9	Ariège	16 000	15 200	800
10	Aube	16 000	15 200	800
11	Aude	23 671	22 487	1 184
12	Aveyron	16 000	15 200	800
13	Bouches-du-Rhône	122 544	116 417	6 127
14	Calvados	47 410	45 040	2 370
15	Cantal	16 000	15 200	800
16	Charente	19 353	18 386	967
17	Charente-Maritime	47 428	45 057	2 371
18	Cher	16 106	15 301	805
19	Corrèze	16 000	15 200	800
20A	Corse-du-Sud	17 591	16 711	880
20B	Haute-Corse	16 000	15 200	800
21	Côte-d'Or	42 671	40 537	2 134
22	Côtes-d'Armor	30 753	29 215	1 538
23	Creuse	16 000	15 200	800
24	Dordogne	22 815	21 674	1 141
25	Doubs	36 241	34 429	1 812
26	Drôme	27 895	26 500	1 395
27	Eure	28 110	26 704	1 406
28	Eure-et-Loir	23 697	22 512	1 185
29	Finistère	46 628	44 297	2 331
30	Gard	39 874	37 881	1 993
31	Haute-Garonne	99 927	94 931	4 996
32	Gers	16 000	15 200	800
33	Gironde	111 434	105 862	5 572
34	Hérault	76 506	72 680	3 826
35	Ille-et-Vilaine	82 981	78 832	4 149
36	Indre	16 000	15 200	800
37	Indre-et-Loire	31 614	30 033	1 581
38	Isère	59 690	56 705	2 985
39	Jura	16 713	15 878	835
40	Landes	22 529	21 403	1 126
41	Loir-et-Cher	16 842	16 000	842
42	Loire	44 449	42 227	2 222
43	Haute-Loire	16 000	15 200	800
44	Loire-Atlantique	122 987	116 838	6 149
45	Loiret	49 594	47 115	2 479
46	Lot	16 000	15 200	800
47	Lot-et-Garonne	16 668	15 835	833
48	Lozère	16 000	15 200	800
49	Maine-et-Loire	46 246	43 933	2 313
50	Manche	28 895	27 450	1 445
51	Marne	44 710	42 475	2 235
52	Haute-Marne	16 000	15 200	800
53	Mayenne	16 909	16 063	846
54	Meurthe-et-Moselle	43 449	41 277	2 172
55	Meuse	16 000	15 200	800
56	Morbihan	37 803	35 913	1 890
57	Moselle	64 179	60 970	3 209

Crédits d'actions locales 2019

			Mise à disposition	
N°	DEPARTEMENT	CAL 2019	Dotation 95 %	Crédits mis en réserve 5 %
58	Nièvre	16 000	15 200	800
59	Nord	185 086	175 832	9 254
60	Oise	39 141	37 184	1 957
61	Orne	16 000	15 200	800
62	Pas-de-Calais	94 481	89 757	4 724
63	Puy-de-Dôme	56 811	53 970	2 841
64	Pyrénées-Atlantiques	40 747	38 710	2 037
65	Hautes-Pyrénées	16 000	15 200	800
66	Pyrénées-Orientales	35 871	34 078	1 793
67	Bas-Rhin	63 264	60 101	3 163
68	Haut-Rhin	38 799	36 859	1 940
69	Rhône	134 338	127 621	6 717
70	Haute-Saône	16 000	15 200	800
71	Saône-et-Loire	28 845	27 403	1 442
72	Sarthe	26 932	25 586	1 346
73	Savoie	33 737	32 051	1 686
74	Haute-Savoie	51 173	48 614	2 559
75	Paris	446 878	424 534	22 344
76	Seine-Maritime	90 431	85 910	4 521
77	Seine-et-Marne	95 957	91 159	4 798
78	Yvelines	87 332	82 966	4 366
79	Deux-Sèvres	19 643	18 660	983
80	Somme	39 017	37 066	1 951
81	Tarn	27 324	25 958	1 366
82	Tarn-et-Garonne	16 000	15 200	800
83	Var	58 525	55 599	2 926
84	Vaucluse	31 362	29 794	1 568
85	Vendée	32 675	31 041	1 634
86	Vienne	33 835	32 143	1 692
87	Haute-Vienne	28 370	26 952	1 418
88	Vosges	21 999	20 899	1 100
89	Yonne	20 651	19 618	1 033
90	Territoire-de-Belfort	16 000	15 200	800
91	Essonne	67 526	64 150	3 376
92	Hauts-de-Seine	115 363	109 595	5 768
93	Seine-Saint-Denis	276 274	262 460	13 814
94	Val-de-Marne	89 564	85 086	4 478
95	Val-d'Oise	61 450	58 378	3 072
971	Guadeloupe	32 821	31 180	1 641
972	Martinique	35 723	33 937	1 786
973	Guyane	16 111	15 305	806
974	Réunion	42 444	40 322	2 122
976	Mayotte	16 182	15 373	809
	Total CDAS	4 782 088	4 542 984	239 104
COM	ST PIERRE et MIQUELON	2 000	1 900	100
	POLYNÉSIE FRANCAISE	16 000	15 200	800
	NOUVELLE CALÉDONIE	16 000	15 200	800
	WALLIS et FUTUNA	2 000	1 900	100
	Total	**4 818 088**	**4 577 184**	**240 904**

Amélioration des conditions d'accès aux aides et prêts au logement délivrés par ALPAF

1 – Rappel du contexte

L'enquête sur l'action sociale au sein des ministères économiques et financiers restituée à un groupe de travail du CNAS le 4 octobre 2017 a montré que le logement continue de figurer parmi les priorités d'intervention identifiées par les agents.

Si les prestations délivrées par ALPAF ont été jugées satisfaisantes par les agents bénéficiaires, **les conditions d'accès aux aides et prêts ont fait l'objet de critiques de la part d'agents évincés du dispositif, de par le caractère trop restrictif des plafonds actuels de ressources.**

Dès lors, ALPAF a engagé une réflexion sur ces conditions d'éligibilité au sein d'une commission de travail associant les représentants des usagers siégeant au sein de son assemblée générale. En avril 2018, cette commission a développé trois voies d'amélioration :

1. relèvement des barèmes des ressources pour élargir l'accès aux prestations : les nouveaux barèmes, demeurés inchangés depuis le 1er janvier 2015, sont relevés de +12,60% en moyenne (barèmes calculés sur la base d'un impôt de 6 000 € au lieu de 4 500 € pour la tranche 1 et de 7 500 € au lieu de 6 000 € pour la tranche 2 ;
2. augmentation du montant prêté pour le prêt amélioration de l'habitat (3 000€ au lieu de 2 400€) en gardant le principe d'un montant doublé en cas de travaux d'économie d'énergie (6 000€ au lieu de 4 800€) ;
3. harmonisation de l'ensemble des frais de dossier (1% du montant du prêt, quel que soit le prêt concerné).

Le coût de cette initiative a été estimé par ALPAF à 7,75 M€ sur cinq ans dont 2,36 M€ dès la première année de mise en œuvre.

Après examen du projet, le Secrétariat général des ministères économiques et financiers a jugé que l'initiative d'ALPAF, répondait très directement au premier des axes d'orientation de l'action sociale ministérielle présentés en CNAS le 10 juillet 2018, en améliorant, simplifiant et élargissant l'accès aux prestations.

Approuvées par l'Assemblée générale d'ALPAF tenue le 14 décembre 2018, et intégrées dans l'avenant n°6 du 26 décembre 2018 à la convention d'objectifs et de moyens pour l'augmentation du prêt amélioration de l'habitat, ces mesures ont été mises en œuvre à partir du 1er janvier 2019.

Réservations de logements et loi ELAN

1. LES DISPOSITIONS DE LA LOI ELAN

La loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) transforme la gestion des réservations de logements.

L'article 114 de la loi ELAN instaure pour l'ensemble des logements du parc social une gestion des réservations de logements « en flux » et non plus « en stock » : jusqu'à la loi ELAN, les réservations de logements effectuées par notre opérateur l'ALPAF (et dans une moindre mesure La Masse des Douanes) étaient réalisées auprès des bailleurs sociaux sur des logements précis (localisation, type de logements).

Désormais, les réservations ne pourront plus porter sur des logements identifiés physiquement, mais seront décomptées sur le flux annuel de logements mis à disposition par le bailleur en application d'une convention de réservation, ce dernier choisissant les logements qu'il propose sur son patrimoine.

L'objectif du législateur est de favoriser une allocation optimale de l'offre de logements disponibles à l'ensemble de la demande de logement social exprimé à un moment donné, et ainsi de faciliter la rotation au sein du parc de logements sociaux.

Une exception est prévue pour les logements réservés par les services relevant de la défense nationale ou de la sécurité intérieure.

Enfin, la loi prévoit que les conventions conclues avant publication de la loi ELAN et qui ne portent pas exclusivement sur un flux annuel de logement devront être mises en conformité dans un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi. Un décret viendra préciser les conditions de la mise en conformité des conventions existantes et adapter les dispositions réglementaires en vigueur.

2. QUESTIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE CES DISPOSITIONS

Pour les MEF, plus de 10 M€ sont consacrés chaque année à la réservation de logements. Le parc de logements situés essentiellement à Paris et la petite couronne répond à des besoins exprimés en termes de superficie, d'accessibilité et de proximité du lieu de travail des agents. Les réservations effectuées sur des durées longues (15 ans en général) engendrent un droit de suite permettant de présenter un agent des MEF dans un logement libéré et précisément identifié (droits multiples).

Dans ce contexte, la mise en œuvre de la gestion « en flux » suscite plusieurs interrogations :

- le régime dérogatoire s'applique-t-il pour partie aux agents des ministères économiques et financiers, et notamment des agents des douanes, dans la mesure où ils participent aux missions de sécurité intérieure, comme le rappellent les articles L.111-2 et L.113-1 du code de la sécurité intérieure ?

- quel est le périmètre territorial au sein duquel sera opérée la gestion en flux ?

- quelles conséquences à terme sur la composition du parc ALPAF ?

- quel est l'impact sur les conventions de réservations de logements existantes et sur les futures conventions de réservations à conclure dès maintenant, d'ici la publication des dispositions réglementaires d'application ?

3. DEMARCHES ENGAGEES

La Secrétaire générale a fait part des interrogations précitées par un courrier adressé le 13 février 2019 au directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP).

En amont à ce courrier, SRH3 et ALPAF ont été reçus en janvier 2019 par la DHUP afin d'exposer l'activité de réservation de logements des MEF et faire état des questions qui se posent à ce stade, le projet de décret d'application n'étant pas encore connu.

L'ALPAF s'est également réuni avec les autres grands réservataires publics (RATP, SNCF, Postes, APHP) et avec les bailleurs sociaux réunis au sein de l'association régionale Ile de France des bailleurs sociaux (AORIF).

Ces réservataires ont proposé d'organiser un atelier avec la participation des bailleurs afin d'établir un projet de convention type « en flux », qui serait proposé à la DHUP.

Les conditions de mise en œuvre de la loi ELAN continueront de faire l'objet d'une attention toute particulière de la part du Secrétariat général.